AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON ABONNEMENT ANNUEL
(Tél. 72-58-72) 12 NF
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER. Supplément au numéro 4
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

LES TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

La nécessité absolue de traitements d'hiver,effectués tous les ans sur les arbres fruitiers, a été contestée.

Raisonnablement on doit admettre que l'exécution de pulvérisations hivernales répétées annuellement n'est pas toujours nécessaire. L'état sanitaire des vergers varie d'une exploitation à une autre et l'on ne doit pas méconnaître certaines nécessités d'exécution liées à l'équipement en matériel. Si l'on dispose presque toujours de produits permettant une lutte efficace en cours de végétation,contre la plupart de ravageurs dont l'évolution est de mieux en mieux connue, encore faut-il avoir l'outillage indispensable à l'exécution rapide des traitements.

N'oublions pas qu'un traitement d'opportunité doit toujours être réalisé en 3 jours au maximum. Partant de cette donnée, l'arboriculteur peut alors décider du principe même des traitements d'hiver.

Mais, le principe étant admis, l'arboriculteur devra examiner minutieusement ses plantations avant de prendre une décision définitive qui peut entraîner des frais importants. D'ailleurs cette visite du verger permettra diverses opérations "chirurgicales" telles que l'élimination des fruits momifiés, des pontes d'insectes, des nids de chenilles, des rameaux malades et des chancres. Les chancres réclament de plus des soins particuliers lorsqu'ils sont situés sur une branche charpentière. Le chancre éliminé, on badigeonne minutieusement avec une spécialité commerciale à base d'oxyde de mercure ou à base d'oxyquinoléine ; ces deux produits favorisent la cicatrisation rapide des plaies végétales.

Bien entendu il est presque toujours superflu d'exécuter des traitements d'hiver sur de jeunes arbres. Dans les vergers régulièrement traités, la répétition des traitements d'hiver ne doit être la règle que tous les trois ou quatre ans. On éliminera ce faisant divers parasites secondaires qui échappent aux traitements de printemps et d'été.

Enfin nous devons rappeler que les traitements d'hiver sont <u>obligatoires</u> dans les rares vergers contaminés par le Pou de San José (Quadraspidiotus perniciosus) ainsi que dans les plantations où la cochenille du mûrier (Diaspis pentagona) a été observée.

<u>Exécution des traitements</u> :

La fin de l'hiver est certainement l'époque la plus favorable à la réalisation des traitements d'hiver car les parasites sont au terme de leur repos et sont ainsi plus sensibles à l'action des produits antiparasitaires destinés à les détruire.

Traiter après la taille.

Bien entendu on ne doit pas opérer par temps de gel ni en période pluvieuse. Eviter aussi le vent qui gêne les exécutants et entraîne un gaspillage de produits. Pourtant la bouillie ne doit pas être"économisée" et les arbres doivent ruisseler.

Le choix des produits varie avec les nécessités du verger et le but recherché.

Des arbres négligés, envahis de lichens et de mousses,réclament un traitement décapant qui sera fait en période de repos absolu de la végétation, début février au plus tard. Par contre dans les vergers régulièrement entretenus où l'on ne vise qu'à la destruction des cochenilles, des pucerons ou des acariens, on pourra retarder la pulvérisation jusqu'au pré-débourrement.

Les huiles d'anthracène (huiles de goudron : carboniléum)/ Ces produits détruisent divers ravageurs ; ils nettoient les arbres des mousses et des lichens.

Les huiles blanches (huiles minérales) sont très efficaces à l'égard des cochenilles.

Les huiles jaunes : association d'huile d'anthracène et de colorants nitrés, ou d'huile blanche et de colorants nitrés, sont à recommander pour lutter contre les cochenilles, les chenilles hivernantes, les oeufs d'insectes et d'acariens.

Les colorants nitrés : Indépendamment de leur action ovicide, l'action fongicide des colorants est certaine aussi bien contre diverses algues que dans la lutte contre la Tavelure : destruction des périthèces sur les feuilles mortes et stérilisation des chancres à conidies (poirier).

Les oléoparathions et les oléomalathions sont ovicides et coccicides. Ils peuvent être employés lorsque la végétation a "bougé".

Dans le cas de traitement d'arbres fruitiers à noyau, il est souvent utile d'ajouter au traitement d'hiver un produit cuprique du commerce (oxychlorure de cuivre, sulfate basique, oxyde cuivreux) à raison de 0,4 kg de cuivre métal par hectolitre, pour accroître l'action fongicide (cloque, monilia, coryneum).

CLOQUE DU PECHER

Dès le début du gonflement des bourgeons, exécuter un traitement cuprique.

A nos lecteurs

Nous rappelons que les demandes de renseignements adressées au Service de la Protection des Végétaux doivent être accompagnées d'un timbre à 0,25 NF

Toute demande de changement d'adresse ne peut être prise en considération qu'après réception de la somme de 0,50 NF (en timbres-poste).

Seuls les abonnés ayant renouvelé leur abonnement avant le 3I janvier sont assurés de recevoir le numéro de février de la revue "Phytoma".

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

Imprimerie de la Station Languedoc-Roussillon
Directeur-gérant : L. BOUYX


APION

INSECTES PARASITES DE LA LUZERNE

Ces parasites causent régulièrement dans les régions méridionales de la France de très importants dégâts aux légumineuses fourragères et plus particulièrement à la luzerne. Certains coléoptères (Apions, Négril, Phytonome) constituent pour la luzerne un véritable danger car ils sont susceptibles de se développer au point de détruire complètement la récolte d'une ou de plusieurs coupes.


PHYTONOME

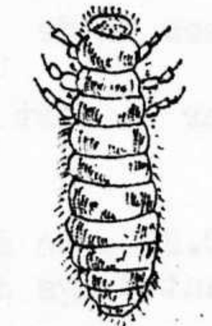
PRODUITS ET EPOQUES DES TRAITEMENTS

Les nouveaux insecticides de synthèse à base de D.D.T., H.C.H. ou de S.P.C. furent rapidement essayés dans les régions méridionales à la suite des pullulations de Phytonome observées depuis 1945. Il était intéressant en effet de trouver des produits, efficaces contre les ravageurs de la luzerne, de toxicité pratiquement nulle pour les animaux de la ferme.

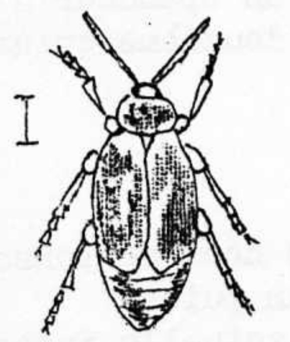

Larve de PHYTONOME

Les insecticides organiques de synthèse à base de Dichlorodiphényltrichloréthane (D.D.T.), d'Hexachlorocyclohexane (H.C.H.) et de Sulfure de Polychlorocyclohexane (S.P.C.) présentent une efficacité comparable contre ces ravageurs. Les insecticides à base de parathion sont également efficaces contre les parasites de la luzerne.

Les traitements contre les Phytonomes et les Apions doivent s'appliquer dès que l'on observe la présence des insectes adultes sur les pousses de luzerne; les observations faites dans le Languedoc-Roussillon ont montré que les sorties d'adultes pouvaient être très précoces, au printemps, parfois dès le mois de Février. Dans la plupart des cas, les traitements sont effectués beaucoup trop tardivement alors que les adultes ont déposé en grande partie leur ponte.

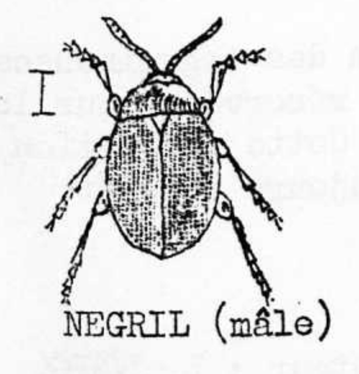

Larve de NEGRIL

Par suite de l'échelonnement des sorties d'adultes et de l'allongement rapide des pousses il est souvent nécessaire d'exécuter un deuxième traitement, 15 jours après le premier. Les jeunes larves vivant d'abord en mineuses dans les bourgeons commettent de très gros dégâts et sont à l'abri des insecticides. Leur destruction ne devient donc possible que plus tard mais il faut intervenir très vite à ce moment car les dégâts s'accroissent rapidement.


NEGRIL (femelle)

Il peut y avoir intérêt dans ce cas à effectuer prématurément la coupe et à appliquer le traitement quelques jours après.

Les dégâts causés par le Négril n'affectent généralement que la deuxième coupe de luzerne; le traitement doit être appliqué dès l'apparition des adultes ou des larves.


NEGRIL (mâle)

.../...

P. 354

TRAITEMENTS ORDINAIRES

Actuellement les agriculteurs ont à leur diposition des produits efficaces mais la plus grande difficulté que présente la lutte réside dans l'exécution des traitements. L'efficacité d'un traitement nous paraît dépendre beaucoup plus du soin apporté à son exécution que de la nature de l'insecticide utilisé.

Les traitements peuvent se faire par poudrages ou par pulvérisations.

Les poudreuses à dos, type soufreuse, les plus fréquemment utilisées dans les régions viticoles donnent une répartition médiocre et entraînent und dépense excessive d'insecticide; aussi est-il beaucoup plus économique d'employer des poudreuses réglables à double effet conçues pour l'épandage des poudres fines.

L'usage des poudreuses à traction se répand dans quelques grandes exploitations.

Le poudrage se fera par temps calme et de préférence la matin à la rosée. Un poudrage exécuté correctement exigera de 25 à 30 kgs de poudre pour une luzerne à moitié de son développement, 10 à 15 kgs pour une luzerne récemment fauchée. Bien que plus coûteux que les pulvérisations quant à la dépense en produit insecticide, les poudrages ont cependant la faveur de nombreux agriculteurs.

Les pulvérisations présentent en effet de grosses difficultés : utilisation d'une grosse quantité d'eau, travail moins rapide et d'exécution plus difficile. En outre, la plupart des pulvérisateurs à traction utilisés en France ne donnent qu'un débit de 600 à 750 litres à l'hectare, alors qu'il serait nécessaire d'effectuer une pulvérisation abondante et d'atteindre au moins 1000 à 1200 litres à l'hectare. On peut arriver à ce résultat en effectuant deux passages croisés. Cette quantité de liquide peut être abaissée à 800 litres à l'hectare pour une luzerne récemment fauchée.

TRAITEMENT HIVERNAL PREVENTIF

Un traitement hivernal préventif a été récemment mis au point en Lauragais. Il présente les avantages suivants :

a/ Il s'effectue en hiver lorsque les cultivateurs disposent de temps
b/ L'épandage de produits insecticides ne réclame pas l'usage de poudreuses ou de pulvérisateurs, dont beaucoup d'agriculteurs sont démunis.
c/ Cette façon de traiter est économique et ne peut en aucun cas provoquer la mort d'abeilles.

Technique du traitement : Mélanger intimement un insecticide à base d'H.C.H. avec du super-phosphate (quantité d'insecticide contenant 8 kgs de matière active pour un hectare).

Répandre le mélange à la volée ou mieux avec un épandeur d'engrais ; herser. Ce travail pour être efficace, doit être effectué durant la deuxième quinzaine de janvier ou au début de février.

LES TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES ET L'APICULTURE

La luzerne est une plante à fécondation croisée, entomophile; néanmoins nous ne pensons pas que l'application de traitements insecticides effectués en temps opportun puisse susciter de sérieuses inquiétudes dans les milieux apicoles. La législation actuelle interdit d'ailleurs l'emploi des produits organiques de synthèse pendant la période de pleine floraison des plantes visitées par les abeilles.

D'autre part, les traitements se situent nettement avant la floraison des légumineuses fourragères; ils ne pourraient être dangereux que dans le cas de cultures réservées pour la production de semences, fortement infestées au voisinage de la floraison. Cette production serait alors bien compromise et nous estimons que l'agriculteur aurait toujours intérêt à sacrifier la culture envahie.

L.L. TROUILLON

Imprimerie de la Station du Languedoc-Roussillon Le Gérant-Directeur : L. BOUYX